Mel : fo.ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/073/

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 27 AVRIL 2018

2ème convocation

Nous boycottons ce deuxième CTL !!!!

Pourquoi ??? : La section **FO DGFiP 73** n'a à nouveau pas d'autre solution que de ne pas se rendre pour siéger à cette deuxième convocation de ce CTL, ce comme les trois autres sections syndicales CGT, Solidaires et la CFTC. Ce boycott, initié par les Organisations Syndicales au niveau national, est relayé au niveau départemental : nous suivons leur mot d'ordre. La coquille est vide, le Dialogue Social est en trompe l'oeil… Nous allons distiller le menu indigeste destiné aux agents exemplaires.

Nous ne reviendrons pas sur les points à l'ordre du jour, qui ont été évoqués dans notre dernier compte rendu du mardi 24 avril 2018, mais apportons toutefois les précisions suivantes….

La modification des horaires d'ouverture concerne tant les petites que les grandes structures. Toutefois **FO DGFiP 73** s'interroge sur l'absence du protocole, mentionnant le vote de chaque agent consulté (« Pour », « Contre », « Abstention » et « Signature »), à la convocation du CTL. Est-ce un oubli, ou encore une nouvelle disposition dont les Organisations Syndicales n'auraient pas été informées en amont...

Le Pôle Contrôle des Revenus et du Patrimoine 73, après un an d'activité, doit faire l'objet d'un bilan par la Direction Départementale. Il est bon de rappeler les lignes directives de la Direction Générale, qui vient de mettre en place une réforme des indicateurs… Un exemple criant de vérité : l'indicateur CF-12, taux de contrôle corrélé revenus/patrimoine, est supprimé car « on n'yarrivait pas ». Par ailleurs, le CSP d'initiative est en chute libre. Pour FO DGFiP, c'est regrettable car ces initiatives permettaient de faire de l'infra DFE (dossiers à forts enjeux) plutôt que des DFE qui sont contrôlés tous les trois ans. **FO DGFiP 73** ne peut que dénoncer l'appauvrissement des moyens humains et matériels à l'origine.
FO DGFiP 73, tout en partageant l'idée qu'une boussole est un précieux outil de navigation, alerte sur le fait que casser le thermomètre ne soigne pas le malade !

S'agissant de l'évolution de la gestion des Recettes Non Fiscales (RNF) au 01/09/2018 Quelques chiffres nationaux utiles pour votre éclairage : des taux de recouvrement pourtant supérieurs a 90 % !
La réforme vise à réduire les effectifs de 24 % !
Ainsi, avec la réforme, les effectifs RNF passeraient de 647 ETP à 497, soit une baisse de 24 % intégralement « financée » par les directions perdant l'activité RNF ou dont l'activité diminuerait. En Savoie, une chance, la Cour donne de l'oxygène avec la création d'un poste B. Le chiffre de 44 , qui peut nous évoquer le département de Loire Atlantique..., est le nombre de départements perdant la gestion des RNF. **Dur, dur les mutations futures, et les missions...**

S'agissant de la gestion rénovée des ressources humaines en mode SIRHIUS au 1er janvier 2019, **FO**, à chaque fois que ce sujet a été abordé, a exprimé son opposition à une concentration à outrance des services RH concrétisée par **le passage de 135 structures RH actuelles à 10 CSRH.**
FO a eu l'occasion de dire, qu'au-delà de l'affichage, cette réorganisation n'est qu'un outil de réduction des coûts :
l'économie de 300 ETP a été clairement évoquée dans un courrier du 23 juin 2016 par les Ministres de l'époque Mrs Sapin et Eckert de même que des normes de productivité.
La perspective de diminution drastique des effectifs après 2018 est réelle.
Enfin, où se trouve la proximité ?
FO DGFiP 73 revendique clairement un service RH au plus près des agents.

Une étude, réalisée de fin 2016 au 10 juillet 2017, a mis en évidence, concernant le logiciel SIRHIUS, des dysfonctionnements (notamment des problèmes de temps de réponse (lenteur) et de déconnexions). Face à ces problèmes qui dégradent les conditions de travail des agents utilisateurs, les syndicats ont demandé la réalisation d'une étude ergonomique de correction du logiciel SIRHIUS afin d'en améliorer l'utilisation. A-t-on des nouvelles à ce jour de ces améliorations demandées, si la réponse tarde à arriver, sommes nous dans un effet de passe-passe ou d'un effet de manche de la Direction Générale… Au niveau local le rattachement de la DDFiP 73 sera au CSRH de St Etienne… **Cette réorganisation permet de supprimer 2 B et 1 C, sauf modification de dernière minute…**

FO DGFiP 73 dénonce cette spécialisation et concentration à outrance, qui prive les Directions locales d'un grand nombre d'emplois, en les vidant petit à petit de leurs missions. Le seul point positif à très court terme, sera l'arrivée de collègues en attente de mutation, dans les départements d'implantation des CSRH...

Pour information :

Déploiement de l'application SIRHIUS :
L'application SIRHIUS a vocation à être déployée à la DGFiP, comme elle l'a déjà été dans plusieurs administrations relevant des ministères économiques et financiers (secrétariat général, DGCCRF, DGDDI, INSEE) ou encore au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. D'ores et déjà, ce sont près de 40 000 agents issus de ces différentes administrations qui sont gérés dans SIRHIUS et dont la paye est pré-liquidée au moyen de cette application.

Le déploiement de SIRHIUS répond à un double projet :
• un changement d'outil informatique au bénéfice des gestionnaires RH qui a vocation à se substituer aux deux applications AGORA et GAP/GAT. Agora décisionnel sera également remplacé par un nouveau décisionnel adossé à SIRHIUS.
• une rénovation de l'organisation des RH : le périmètre de la bascule dans SIRHIUS concerne toute la gestion RH ayant trait à la gestion des temps et des absences, la gestion administrative et la gestion de la paye (préliquidation).

Par ailleurs, SIRHIUS sera utilisé par tous les agents de la DGFIP et sera accessible depuis un nouveau portail d'accès aux services RH.

Les applications AGORA et GAP/GAT seront interrompues le mercredi 23 mai 2018 soir (dernier pointage) et seront remplacées par l'outil SIRHIUS à compter du mardi 29 mai 2018 pour tous les agents.

Cette bascule informatique sera réalisée en une seule fois, pour l'ensemble des agents de la DGFiP. L'accès à SIRHIUS se fera exclusivement par l'intermédiaire du portail RH, intitulé « mon espace RH », accessible via le portail applicatif ou un lien direct sur la page d'accueil Ulysse.

La bascule sous environnement SIRHIUS nécessitera une attention particulière concernant les points suivants :
➔ gestion des congés prévisionnels : Les congés prévisionnels saisis dans AGORA ne seront pas repris dans SIRHIUS, quelle que soit la période visée par le congé. Les agents ayant saisi, dans AGORA, un congé sur une période postérieure à la bascule, devront procéder à une nouvelle saisie de ce congé dans SIRHIUS.
➔ gestion des horaires variables : La fermeture dès le 23 mai au soir des applications AGORA Libre service et AGORA pointage Web nécessitera une régularisation des horaires à l'ouverture de l'application SIRHIUS le mardi 29 mai. Des précisions seront apportées aux agents à l'instar du courriel adressé le 15 mars 2018 lors de la répétition des travaux de bascule.
➔ après la bascule SIRHIUS, l'accès aux applications AGORA Gestion et GAP/GAT sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018. En revanche, l'accès à AGORA libre service sera définitivement fermé à partir du 23 mai 2018 en soirée. Les applications GAP et GAT seront ouvertes aux gestionnaires RH, en consultation seulement.

FO DGFiP 73 met en garde tous les agents sur les risques inhérents à ce changement informatique. Surveillez bien la bonne transcription de vos données…

Par ailleurs, les jours de carence et les précomptes de grève comptabilisés depuis le 1er janvier 2108 devraient tous être décomptés sur la paie de juillet 2018. Ce nombre de jours pouvant être variable pour chacun d'entre nous, il est possible que de gros prélèvements puissent avoir lieu sur ce mois précis. A surveiller également dans la perspective de solliciter des étalements auprès des services RH.

S'agissant du bilan de la formation professionnelle, il est difficile d'avoir l'effectif exact de la Direction Départementale de la Savoie. Sur le document transmis par la Direction (joint à la convocation du CTL) nous serions 784 agents, tout grade confondu, au 31/12/2017. Mais au 1er janvier 2018, avec surprise, le tableau BUREAU RH-1A du 29 mars 2018 nous communique le chiffre de 767 agents…
Quelques chiffres éloquents ressortent du bilan départemental :
Le nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation en 2017 est de 608, soit 77,6 % de l'effectif. Le nombre de jours agents est de 2833, soit une moyenne globale de 3,6 jours agents.
28 % des agents ne commencent pas les e-formations pour lesquelles ils sont inscrits, et 18 % ne les achèvent pas.
Le Compte Personnel de Formation (CPF) a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) pour les agents publics depuis le 1er janvier 2017. Sa gestion est désormais externalisée et confiée à la Caisse des Dépôts et Consignation via un portail dédié, qui devrait être opérationnel en juin 2018 :
https://www.moncompteactivite.gouv.fr

FO DGFiP 73 regrette que tout un service soit déplacé à Lyon pour suivre une formation, alors qu'il serait judicieux de déplacer les formateurs, ce dans un contexte de restriction budgétaire...

Brèves infos…

Les discussions sur la réforme de la Fonction Publique ont débuté. Le document d'orientation mis en discussion a très (trop) légèrement évolué suite à la mobilisation du 22 mars. Les principes restent toutefois les mêmes :
- L'évolution des instances de représentation des agents : fusion CT / CHS-CT, simple rôle de recours pour les CAP et déconcentrer au maximum ces dernières (fin des discussions fin juin),
- L'augmentation du recours aux contractuels (fin des discussions début juillet),
- L'évolution des modalités de la rémunération notamment par la prise en compte du mérite
individuel (fin des discussions mi-octobre), **aïe, aïe mon bulletin de salaire...**
- Développement de la mobilité FONCTIONNELLE vers d'autres ministères, d'autres fonctions publiques ou vers le Privé (fin des discussions fin octobre).

Le statut, s'il n'est plus ouvertement remis en cause par le Gouvernement qui dit y être attaché dans ce document de travail, reste menacé. Il faut rappeler ici que la statut n'est pas un privilège pour les agents MAIS UNE GARANTIE POUR LES USAGERS. Ce statut nous permet d'être loyaux envers le pouvoir politique du moment et d'appliquer les ordres avec la neutralité nécessaire.

La défense du Statut, comme celle des Missions, vaut bien une(plusieurs) grève(s).

Le prochain rendez-vous salarial a été avant d'octobre à juin prochain pour mieux coller au calendrier budgétaire. Après le gel de la valeur du point en 2018, il n'y a pas grand-chose à attendre de ce rendez-vous, le Secrétaire d'État en charge de la Fonction publique ayant déclaré que cette augmentation n'était pas la « solution la plus pertinente ». De son côté, le Ministre de l'Action et des Comptes publics a indiqué qu'il était prêt à faire un geste « en faveur des fonctionnaires les plus mal payés et envers les infirmiers mais pas pour tout le monde car certains fonctionnaires sont déjà bien payés ».
La loi 2018-84 du 13 février 2018 institue, dans le privé, le droit de donner des jours de repos à des collègues s'occupant de proches atteints de perte d'autonomie ou d'un handicap. Un décret en Conseil d'État doit étendre ce droit aux agents publics.

URGENCE au VRAI Dialogue Social !!!